

A PLUS HOLDING
Société par actions simplifiée
Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 28 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
907 591 846 RCS PARIS



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept novembre à 10 heures,

Les associés de la société A PLUS HOLDING (ci-après « la Société »), société par actions simplifiée au capital de 1 000 € divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, dont le siège social est situé 28 boulevard Saint Michel – 75006 Paris se sont réunis audit siège sur convocation verbale faite par la Présidente, tous les associés étant d'accord sur cette forme de convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Saro AWAKIAN en sa qualité de Président de la Société.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Teddy Mourad
Propriétaire de..... 50 actions
- Monsieur Saro AWAKIAN
Propriétaire de 50 actions

Soit au total deux associés représentant l'intégralité des 100 actions composant le capital social de la Société.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Démission de Monsieur Saro AWAKIAN de son mandat social de Président
- Démission de Monsieur Teddy MOURAD de son mandat social de Directeur Général
- Nomination de la SASU MIS CN en qualité de Président
- Nomination de la SASU HRTN 33 en qualité de Directeur Général
- Transfert de siège de la société
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Paraphe

Paraphe

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la Société
- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- La feuille de présence

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans les délais prescrits par la Loi et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport ci-dessus mentionné.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée des associés prend acte de la démission de Monsieur Saro AWAKIAN demeurant au 18 rue du Gouverneur Général Eboué – 92130 Issy-les-Moulineaux de son mandat social de Président de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés prend acte de la démission de Monsieur Teddy MOURAD demeurant au 1 rue du Commandant Louis Bouchet – 92190 MEUDON de son mandat social de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide de nommer la société MIS CN, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 100 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 993 828 540 dont le siège est situé au 3 avenue Louvois – 92190 Meudon, représentée par Monsieur Saro AWAKIAN, en qualité de Présidente de la Société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

La société MIS CN, représentée par Saro AWAKIAN déclare accepter les fonctions de Présidente de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Paraphe
Sl

Paraphe
tm

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide de nommer la société HRTN 33, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 100 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 993 759 182 dont le siège est situé au 3 avenue Louvois – 92190 Meudon, représentée par Monsieur Teddy MOURAD, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

La société HRTN 33, représentée par Teddy MOURAD déclare accepter les fonctions de Directeur Général de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés, décide de transférer le siège social à compter de ce jour pour une durée indéterminée au : 3 avenue Louvois – 92190 MEUDON et de fermer son établissement situé au 28 boulevard Saint-Michel – 75006 PARIS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

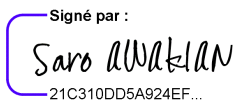
L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

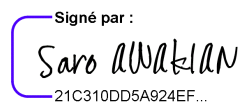
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

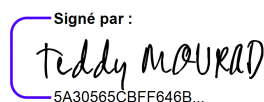
Monsieur Saro AWAKIAN

Signé par :

21C310DD5A924EF...

La société MIS CN
Représentée par Saro AWAKIAN

Signé par :

21C310DD5A924EF...

Monsieur Teddy MOURAD

Signé par :

5A30565CBFF646B...

La société HRTN 33
Représentée par Teddy MOURAD

Signé par :

5A30565CBFF646B...